

**Délibération n°8**

*Objet : Admission en non  
valeur*

*Date de convocation :*  
20/05/2009

*Date d'affichage :*  
20/05/2009

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
25

*Nombre de votants :*  
25

L'an deux mille neuf,  
le 3 juin à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, LUENGO, PARCELLIER, TAFOUREAU, TAURAN, VIDAL, Messieurs CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LEY, MALMON Alain, MAUBERT, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme JOFFRE suppléante de M. CAZOTTES, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS,

Excusés : Mesdames LAFARGUE, PALMIE, Messieurs CALVET, DUSSOUCHAUT, GUTHMULLER, LESTRADE, MALMON Charles, NOUGAYREDE, ROZES.

Secrétaire de séance : Madame FERRERO.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Trésorerie de Lafrançaise lui a indiqué qu'elle n'avait pas pu recouvrer la somme de 15,00 € due par Monsieur Eric BEGUE.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'admission en non valeur de ce titre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **décide** :

- d'admettre en non valeur la somme de 15,00 € due par Monsieur Eric BEGUE,
- d'autoriser son Président à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

**- A D O P T E E -**

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE